

Rapports de comités

l'agriculture canadienne. Les 20 p. 100 restants sont utilisés au pays. A peu près la moitié est destinée à la consommation animale; pour ce qui est de l'autre moitié, il s'agit de produits à base de blé destinés à la consommation humaine. Malheureusement, les récoltes mondiales record ont fait augmenter les réserves de blé, diminuer les prix et abaisser le volume prévu. J'aimerais vous donner des renseignements de base, notamment au sujet de ma province, la Saskatchewan, où il y a environ 66,000 agriculteurs.

En moyenne, les fermes font 1,000 acres. L'investissement moyen dans les biens de production représentent \$480 l'acre. En 1984, le revenu net moyen par ferme a été de \$15 000. Pour l'année 1985, d'après les chiffres fournis par le *Saskatchewan Wheat Pool*, le revenu net moyen par ferme a été de \$5,500, déduction faite des frais de fonctionnement et de la dépréciation. Avec ces \$5,500, l'agriculteur doit trouver le moyen de faire des versements sur le principal de ses prêts et de couvrir toutes ses autres dépenses, y compris les frais de subsistance, le coût de la nourriture, de l'habillement, des services d'utilité publique, etc. Ces \$5,500 représentent le travail de l'agriculteur ainsi que le rendement d'un investissement dans les biens de production d'environ \$500,000. Depuis que ces observations ont été formulées en décembre dernier, la situation s'est considérablement détériorée.

Le prix initial du blé annoncé pour la campagne agricole de 1986-1987, qui commence 1^{er} août, est 81c. de moins le boisseau que l'an dernier. C'est dans ce contexte qu'a été créé au mois de mars le Comité spécial sur l'établissement des prix du blé domestique, dont le mandat est de tenir des audiences sur le prix du blé canadien et sur la parité des prix.

Le comité a trouvé encourageant, je crois, d'apprendre que le premier ministre (M. Mulroney) avait décidé d'échelonner entre un minimum de \$6 et un maximum de \$11 le prix du boisseau de blé qui varie entre \$5 et \$7 seulement à l'heure actuelle. En prenant cette mesure, le premier ministre semble avoir signalé aux producteurs de blé et aux membres du comité qu'il était disposé à examiner de près le mode d'établissement du prix du blé canadien. Les sept membres du comité ont reçu des propositions de tous les groupes intéressés: les consommateurs, les transformateurs et les producteurs de blé. Les audiences ont été tenues ici, à Ottawa, ainsi que dans diverses villes du pays.

Essentiellement, le comité s'est vu proposer trois solutions. La première consistait simplement à maintenir le prix actuel du blé canadien à \$7 le boisseau. Je crois que cette solution a été considérée comme inacceptable car les producteurs canadiens de blé, bien qu'ils soient peut-être les plus efficaces au monde, ne peuvent rivaliser avec les producteurs de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis qui bénéficient de l'appui inconditionnel de leurs dirigeants.

Il n'est pas non plus raisonnable de proposer que le gouvernement fédéral soit seul responsable d'augmenter les revenus des agriculteurs. Nul ne devrait s'étonner de ce que cette opinion était celle d'une minorité, d'une minorité partielle, soit celle d'un député libéral au sein du comité. Il a simplement proposé que le gouvernement accorde aux agriculteurs des paiements directs imputés au Trésor fédéral. Cette proposition ne m'étonne pas car, après tout, les membres de ce parti ont

l'habitude des déficits. Le financement du déficit était, et semble toujours la solution de ce parti à tous les problèmes. Les libéraux semblent penser que nous devrions hypothéquer l'avenir pour payer les programmes d'aujourd'hui. D'après eux, il ne faut pas payer aujourd'hui ce que l'on pourrait refinancer demain et il vaut mieux laisser la dette s'accumuler; quelqu'un d'autre s'en préoccupera bien éventuellement.

L'idée de verser directement aux agriculteurs un paiement d'appoint ou de stabilisation qui serait imputé au Trésor fédéral est intéressante. Elle est simple et facile à réaliser. J'ai dit plus tôt que, bien que séduisante, elle comporte un danger puisque le déficit actuel du gouvernement fédéral, les excès commis par le passé, s'élève à 235 milliards de dollars. Les frais de ce déficit sont de 25 à 28 milliards de dollars par année. Par conséquent, sur quatre dollars que dépense le gouvernement, un dollar va au service de la dette et sur trois dollars qui lui reviennent, le gouvernement paie un dollar d'intérêt. En fait, sans les frais d'intérêt qui découlent de la dette nationale, les comptes publics seraient presque balancés, même en tenant compte des prix du blé et du pétrole qui n'ont jamais été plus bas.

Le représentant du Nouveau Parti démocratique au sein du comité a reconnu, et c'est tout à son honneur, que le consommateur est un élément de l'équation et qu'il devrait assumer, à l'instar des agriculteurs et du gouvernement, une partie des effets néfastes de la guerre mondiale des subventions que subissent les producteurs canadiens. Il reconnaît que le fait d'emprunter pour financer toutes les mesures de soutien de l'agriculture qui sont nécessaires à l'heure actuelle mettrait le gouvernement et tous les Canadiens dans une situation impossible. Chaque fois que le gouvernement puise dans le Trésor public ou emprunte, cela fait monter les taux d'intérêt. Ces derniers sont évidemment le loyer de l'argent et le résultat de l'offre et de la demande. Toute hausse de la demande les pousse vers le haut. Si le gouvernement emprunte d'avantage, il tend à envahir le marché financier, ce qui accroît la concurrence chez les emprunteurs et fait grimper les taux d'intérêt.

● (1320)

Je souligne qu'en 1984, on estimait la dette globale des agriculteurs canadiens à quelque 21 milliards de dollars, et elle a certainement augmenté depuis. Une hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt sur une dette d'au moins 21 milliards nous coûterait 210 millions. Cela représente approximativement ce que rapporterait aux céréaliculteurs une augmentation de \$3 du prix du blé canadien. En d'autres termes, une majoration de 1 p. 100 des taux d'intérêt annulerait automatiquement le gain que nous réaliserions si nous portions le prix du blé canadien de 7 à \$10. Il est donc évident que ce ne serait pas une solution que de puiser dans le Trésor public.

La deuxième solution que le comité a étudiée consistait à augmenter le prix du blé canadien. À mon avis, une hausse équivaldrait à un vote de confiance envers le principe du double prix du blé, système qui est en vigueur au Canada depuis de nombreuses années. Ce principe consiste essentiellement à établir un seuil minimum et un plafond entre lesquels le prix du blé canadien peut fluctuer selon la conjoncture. Lorsque le cours mondial est élevé, le prix du blé canadien est établi au niveau le plus bas ou presque afin de protéger les consommateurs canadiens contre une hausse inhabituelle des prix. Par